

La réforme de la voie professionnelle prévoit d'augmenter le temps passé en entreprise et le lycée pro est désormais sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail. Un bon de 100 ans en arrière, puisqu'en 1920, l'enseignement professionnel, qui dépendait alors du ministère du Commerce et de l'industrie, a été placé sous la protection de l'Instruction publique.

Cette réforme prévoit que les stages des élèves de bac pro soient rémunérés, entre 1 et 2 euros de l'heure. Les élèves de lycées professionnels représentent 1/3 des lycéennes et lycéens de France, issus des milieux les plus modestes. On s'interroge. Cette réforme proposerait-elle aux familles les plus touchées par la crise d'obtenir un complément de revenus grâce à leurs enfants ? Soyons honnêtes, cette rémunération n'a pas vocation à attirer les élèves les plus favorisés, mais bien ceux issus des classes populaires. Quand on entre au lycée, quel qu'il soit, on a entre 14 et 15 ans, mais aux yeux de la loi, en France, on est enfant jusqu'à 18 ans. Formidable, grâce à cette réforme, le gouvernement nous propose un retour au travail des enfants. Avec un président passionné d'Histoire, le XIXe siècle n'est jamais très loin !

C'est désormais le monde du travail qui donnera la note dans la formation de ces élèves mineurs et non encore diplômés. Il faut s'attendre à ce que les violences sexuelles et sexistes, encore bien présentes dans certaines branches professionnelles, se propagent naturellement dans nos établissements scolaires. La lutte contre le harcèlement et contre ces mêmes violences sexuelles et sexistes est pourtant une priorité du ministère de l'éducation nationale. Mais peut-être pas du ministère du travail ? Quant aux règles d'hygiène et de sécurité, il faut savoir que les jeunes, entre 15 et 19 ans sont les plus exposés. Ils forment la catégorie d'âge la plus touchée par les accidents du travail avec plus de 12 000 cas recensés rien qu'en 2021, dont 5 décès. Ne parlons pas des élèves aux besoins particuliers, futures travailleuses et futurs travailleurs, en situation de handicap. Faudrait-il tirer un trait définitif sur l'inclusion, une belle idée qui n'a eu de limites que les moyens qui lui ont, ou ne lui ont pas, été accordés ? Faudrait-il imaginer d'autres structures, d'autres organisations ? avec une vision plus rentable du handicap ?

Parlons plutôt du contenu de nos formations. Il ne s'agira plus d'obtenir un diplôme, mais de remplir un portefeuille de compétences, avec une coloration propre à chaque établissement et chaque individu. Oublions les travailleurs qualifiés, le diplôme, l'expérience et le savoir-faire puisque la rémunération se fera désormais à la tâche, accentuant la précarisation des employés et la casse des statuts, entamée depuis plusieurs années, au profit de l'ubérisation, de l'auto-entreprenariat, du CDD ou de l'intérim. D'ici peu nos élèves seront prêts pour France Travail.

Puisqu'il est hors de question d'en faire des chômeurs, ils deviendront de simples tâcherons, rémunérés à l'acte et condamnés à accepter n'importe quel emploi, sans être qualifiés, sous peine d'être privés de toute indemnité. C'est ainsi qu'un tiers des lycéens de France va intégrer le monde du travail, dans la continuité des réformes déjà actées, comme celle des retraites : Trimer de 15 à 64 ans voir plus ! La valeur du mot « Travail » : c'est le plein emploi, à condition qu'il soit précaire et délétaire !

Si la finalité de cette réforme est bien d'être employable quoi qu'il en coûte, elle ne pouvait se faire sans tenir compte des territoires et de leurs spécificités géographiques. L'offre de formation sera sans cesse ré-évaluée et aménagée en fonction des besoins en emplois locaux et des évolutions économiques incertaines. Le ministère prévoit, d'ici 2025, la fermeture de toutes les formations qu'il considère comme non-insérantes, sans même être capable de relever des indicateurs fiables. Ce sont tour à tour les opinions des personnels administratifs, des inspecteurs ou des professionnels qui sont sondés, à échelles variables... pour déterminer les critères d'insérabilité.

Ni les anciens, ni les futurs élèves, ni même leurs familles ne sont interrogés ou considérés. Ce sont pourtant eux qui devront s'adapter doublement :

- à une offre de formation diminuée, ou géographiquement inaccessible.
- Et, en même temps, à un monde en pleine mutation, dont les bouleversements climatiques et le vieillissement de la population révèlent d'immenses enjeux sociaux et politiques.

Cette réforme est en marche : il faut s'y intéresser, s'en inquiéter. Il faut la mettre au centre des discussions dès maintenant et qu'elle soit dans toutes les têtes ! Casser la formation des jeunes, c'est casser la suite des parcours, et pour tout le monde. C'est diviser la société et organiser le chaos.